



LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES : L’AFFICHAGE MOBILE

CANDIDATURE DE LA VILLE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

TROPHEE DE LA PROPRETE URBAINE DE L’AVPU

CATÉGORIE 3 : MÉDIATION





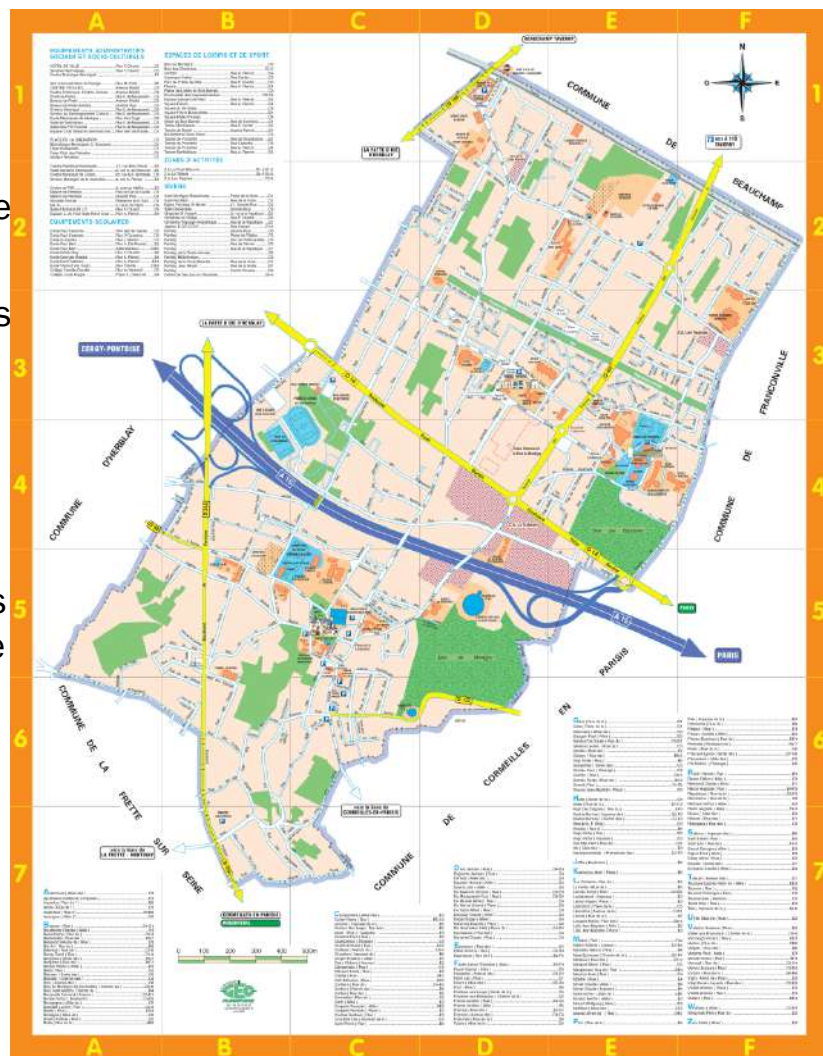
Présentation de la Ville de Montigny-Lès-Cormeilles

Situation :

- à 25 km au nord-ouest de Paris;
- superficie de 407 hectares dont 55 hectares de verdure (bois, espaces verts) ;
- 45 km de voirie communale, plus de 75 000m² d'espaces publics;
- Population : 21 374 habitants.

Contexte :

- Un accroissement important de la population dans les années 70 et une poursuite mesurée de sa croissance avec l'aménagement de la **ZAC de la Gare** .
- Un quartier prioritaire « **Les Francs** »
- Un découpage de la Ville en deux secteurs :
 - Les hauteurs du village (secteur historique)
 - La plaine (secteur plus contemporain)



Plan d'actions propreté 2016 - 2017

Le plan d'actions vise 4 objectifs « propreté » :

- 1 Responsabiliser les usagers au respect de leur environnement;
- 2 Diminuer le niveau de salissure avant le nettoyage;
- 3 Moderniser les pratiques de nettoyage;
- 4 Engager une démarche qualité contribuant à l'agenda 21.

La lutte contre les dépôts sauvages est l'un des axes constitutif de ce plan d'action. Il découle d'un constat dressé sur la commune

Constat :

- Augmentation du nombre de dépôts sauvages;
- Présence de points permanents de regroupement de déchets.





La lutte contre les dépôts sauvages

L’AFFICHAGE MOBILE

Naissance du projet

Au-delà du ramassage des déchets par le service de la propreté urbaine, la Ville souhaitait mettre en œuvre un dispositif visant à :

- Diminuer la salissure ;
- Engager un travail préventif ;
- Rendre visible son action pour la lutte contre les dépôts sauvages.

Le projet est né en 2014 et a été mis en place sur l’espace public à Montigny-lès-Cormeilles dès 2015 après une période d’expérimentation.

- Affiches plastifiées apposées sur les sites où les dépôts sauvages étaient habituels, expérience associée à la distribution des courriers et d’avis aux riverains

-> Expérimentation concluante permettant de résoudre les problèmes de salubrité

La Ville a ainsi souhaité pérenniser et améliorer ce dispositif sur un nouveau modèle d’affichage plus abouti.

La lutte contre les dépôts sauvages

L’AFFICHAGE MOBILE

Présentation du panneau



Dimension du panneau : 80 cm x 120 cm

Matériau : impression sur film de lamination auto-adhésif sur panneau PVC 10mm

La lutte contre les dépôts sauvages

L’AFFICHAGE MOBILE

Les Objectifs :

L’affichage mobile permet notamment de :

- Interpeler l’ensemble des usagers de l’abandon du déchet;
- Montrer que les dépôts sauvages ont été repérés et pris en charge par la ville ;
- Rappeler que la responsabilité du contrevenant est engagée.

La pose du dispositif est accompagnée par la distribution d’avis dans les boites aux lettres des riverains et un affichage dans les halls des collectifs



Avis Recto



Avis Verso



Format des avis : A5 (21cm x 15cm)



La lutte contre les dépôts sauvages

L’AFFICHAGE MOBILE

Exemple type de la démarche

Jour 1	constat du dépôt
	balisage, pose de l'affichage et distribution des avis
Jour 2	Maintien du dépôt et de l'affichage
Jour 3	
Jour 4	
Jour 5	retrait du dispositif et enlèvement des déchets

Quel coût ?

Désignation	Quantité	Coût TTC
fourniture panneaux	1	81 €
	5 panneaux en 2017	405 €
impression de flyers/avis	400 exemplaires	46 €
	2400 exemplaires en 2017	276 €
TOTAL EN 2017		681 €

6 panneaux ont été commandés en 2015 et 5 nouveaux panneaux en 2017

2 400 flyers sont distribués en 2017





La lutte contre les dépôts sauvages

L’AFFICHAGE MOBILE

Bilan :

La mise en place de ce dispositif a permis de :

- Réduire le nombre de dépôts sauvages sur les sites habituels;
- Faire des économies sur le nettoyage et apporter cadre de vie plus agréable pour les ignymontains(es);
- Mettre en valeur les actions entreprises par la ville pour maintenir la propreté urbaine.

Cela induit cependant, une monopolisation importante des services de la Ville :

- Suivi continu des dépôts balisés ;
- Distribution des flyers aux riverains.

Intervention des partenaires locaux dès la première apparition de dépôts sauvages.

Perspective :

- Création du GUP pour renforcer les liens entre la ville et les bailleurs et syndic de copropriété;
- Partenariat de plus en plus fort avec la Police Municipale

